

MINISTRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE
SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les Ministres

Paris, le 7.6.2018

Madame la Présidente,

L'engagement d'« *orienter progressivement les critères d'attribution des places de crèches vers des règles plus équitables* », inspiré du « Pacte Transparence Crèches » lancé par l'association « Maman Travail » , constitue une priorité du programme présenté par le Président de la République en 2017.

La concertation nationale d'élaboration de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes a affirmé l'objectif d'accroître et d'améliorer l'accès de toutes les familles aux modes d'accueil des jeunes enfants, notamment collectifs.

Le groupe de travail « Eradiquer la pauvreté des enfants », auquel l'AMF a largement contribué, a retenu à cet effet différents leviers d'action. Dans leur rapport, remis le 15 mars 2018, les présidents du groupe, Nathalie Casso-Vicarini et Frédéric Leturque, proposent ainsi qu'une démarche soit mise en œuvre afin de rendre plus efficaces et transparents les critères d'attributions des places de crèches des communes.

Nous souhaitons donc qu'une réflexion soit menée et portée à partir de l'expertise des communes, qui sont les premières concernées par cette inflexion. Elles sont en effet les plus à mêmes de déterminer, dans le cadre de leur libre administration et avec leur connaissance fine des publics et des territoires, les moyens d'atteindre les objectifs fixés par le Président de la République et par la concertation menée dans le cadre de la stratégie pauvreté. De nombreuses communes se sont d'ailleurs déjà engagées à garantir la transparence de leur procédure, à l'instar de Paris, Bordeaux ou Le Mans qui ont signé dès 2015 le « Pacte Transparence Crèches ».

Dans cette perspective, nous vous demandons de conduire ces travaux avec l'objectif d'édifier un référentiel national qui orientera les pratiques d'attribution des places de crèches vers plus de transparence. Il inclura notamment des propositions de bonnes pratiques s'agissant de la création d'une commission d'attribution, de la mise en place d'un barème de points et de l'accompagnement des familles dans leur parcours pour l'accueil de leur jeune enfant (information aux familles en amont, dossier de demande, orientation en cas de refus...).

Madame Élisabeth LAITHIER
Association des Maires de France
et des Présidents d'Intercommunalité
41, quai d'Orsay
75007 Paris

Ce référentiel visera à encourager l'établissement d'un socle commun de critères d'attribution, respectueux des obligations réglementaires et des objectifs de la stratégie pauvreté, qui seront ensuite à ajuster par les élus en fonction des besoins de leurs territoires. Vous proposerez par ailleurs plusieurs expérimentations de ce référentiel dès 2018 dans plusieurs communes volontaires, représentatives de la diversité des territoires.

Vous serez appuyée dans cette mission par les services de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), et bénéficierez du concours de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). Vos propositions devront nous être transmises avant le 31 juillet pour une remise de votre rapport et une diffusion publique en septembre 2018.

Vous déterminerez, en lien avec la DGCS, la méthodologie de travail qui associera les services de l'État, l'ensemble des acteurs de l'accueil des jeunes enfants, associations d'élus, de gestionnaires et représentants des familles, garantissant une appropriation du référentiel national la plus large possible.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre sincère considération.

Bien à vous



Agnès BUZYN



Marlène SCHIAPPA